

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 03/12/2021

Membres en exercice :	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,</i>
Présents : 11	
Votants: 12	<u>Présents</u> : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstentions : 0	<u>Représentés</u> : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER
	<u>Excusés</u> : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART

DEMANDE DE PORTAGE FONCIER A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC - (D 2021 105)

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est prévu sur la Commune cinq opérations qu'elle désire faire porter par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, qui a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales :

1. Axe développement économique (acquisition d'une maison et de son jardin pour la réhabiliter dans le cadre du patrimoine touristique) sur les parcelles AB 296 et AB 297 → OP 830 – Acquisition maison Champion
2. Axe renouvellement urbain (acquisition d'une parcelle constructible pour la création d'une place) sur la parcelle AB 269 → OP 831 – Acquisition maison démolie
3. Axe renouvellement urbain (acquisition d'une maison à démolir pour la création d'une place) sur la parcelle AC 189 → OP 822 – Acquisition maison à détruire pour création d'une place
4. Axe espaces agricoles, naturels et de loisirs (acquisition de parcelles de jardin urbain pour la création de trois-jardins publics) sur la parcelle AC 177 pour la présente délibération → OP 833 – Création de jardins publics
5. Axe renouvellement urbain (acquisition d'une maison de centre bourg et son jardin pour la réhabiliter en vue de la revendre) sur les parcelles AC 128 et AC 180 → OP 829 – Acquisition d'une maison et d'un jardin au centre du village

Les projets de la Commune figurent dans le programme d'intervention de l'EPF et ont reçu un avis favorable du président de la CCAVM en date du 15 octobre 2021.

Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la Commune et l'EPF pour chacune des opérations.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter pour ces projets un portage par l'EPF, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de Châtel-Censoir, ou à tout opérateur désigné par elle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de confier le portage du foncier des cinq opérations concernées à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,

AUTORISE le Maire à signer les conventions opérationnelles correspondantes et tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Oliver MAGUET

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "O. Maguet". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem with a castle and a tree. The text around the perimeter of the seal reads "MAIRIE CHATEAUFORT" at the top and "89660" at the bottom, flanked by two small stars.